



**Pour mieux
comprendre
votre compte
de taxes**



BUDGET 2026

38,9 millions\$

PREMIER VERSEMENT

15 mars 2026

LES PRIORITÉS

1

**Investir dans l'entretien
et la réfection de nos
infrastructures**

2

**Accroître les
investissements dans
les parcs, espaces verts
et développement de
nouveaux sentiers**

3

**Bonifier l'offre d'activités
culturelles et de loisirs**

DES HAUSSES LIMITÉES ET DES PROJETS ATTENDUS PAR LA POPULATION

Pour 2026, le Conseil municipal de Lachute présente un budget qui allie rigueur financière et ambition.

L'objectif: maintenir une hausse du compte de taxes sous le niveau de l'inflation tout en réalisant des investissements majeurs pour améliorer la qualité de vie des Lachutoises et Lachutois.

Concrètement, la hausse sera limitée à 1,98% pour une résidence moyenne en milieu urbain, ce qui équivaut à une hausse de 56\$. Pour leur part, les secteurs commercial et industriel auront une augmentation de 2,99%. Les terrains vagues desservis seront ajustés à 3,99%. Cette approche permet de préserver la capacité de payer des citoyens tout en poursuivant le développement de la ville.

Le budget équilibré pour 2026 totalise 38,9 M\$, accompagné d'un programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 de 84,4 M\$, dont 31,4 M\$ dès 2026. Plus de 45% de ces investissements

seront financés par des partenaires externes, réduisant ainsi la pression sur les finances municipales.

Parmi les investissements majeurs planifiés pour 2026, notons la réfection des infrastructures souterraines dans le secteur des rues Prévost, Isabella, Daniel et Catherine pour 6M\$ ainsi que la rue Jones pour 1M\$. Un montant de 800 000\$ est prévu pour l'amélioration de l'état des rues et des trottoirs, ainsi que la poursuite de travaux d'amélioration du réseau d'eau potable pour 2,26M\$. Plus de 1,2M\$ est planifié pour des projets d'investissement dans les parcs et espaces verts, dont un nouveau terrain de basketball au parc Ayers et la création d'accès à la rivière du Nord.

Ce budget reflète la volonté de bâtir une ville attrayante, inclusive et durable, répondant aux besoins exprimés par la population.

Pour en savoir d'avantage sur le budget 2026, visitez le lachute.ca/budget.

Comparatif 2025-2026

Tarification des services municipaux (par logement)

	2026	2025
Eau	258\$	251\$
Piscine	75\$	70\$
Enlèvement et élimination des ordures	130\$	140\$
Écocentre	36\$	36\$
Contrôle des insectes piqueurs	17\$	16\$
	516\$	513\$

Taux de la taxe foncière Au 100 \$ d'évaluation

	2026	2025
1 à 5 logements (dont unifamiliale)	0,3875\$	0,3777\$
6 logements ou plus	0,6295\$	0,6151\$
Immeubles non résidentiels	1,7008\$	1,6484\$
Hangars d'avion non commerciaux	1,1906\$	1,1539\$
Immeubles industriels	1,7023\$	1,6501\$
Terrains vagues desservis	0,7903\$	0,7554\$
Exploitations agricoles enregistrées	0,4550\$	0,4435\$
Résiduelle	0,5113\$	0,5000\$

Taxes de fonctionnement Au 100 \$ d'évaluation

	2026	2025
Égouts	0,0322\$	0,0326\$
Assainissement des eaux usées	0,0633\$	0,0603\$

Service de dette Au 100 \$ d'évaluation

	2026	2025
Urbain	0,1673\$	0,1642\$
Semi-urbain	0,1523\$	0,1407\$
Rural	0,1269\$	0,1134\$
St-Jérusalem	0,1269\$	0,1134\$

DESCRIPTIF DES DIFFÉRENTES TAXES

La taxe foncière s'applique sur l'évaluation totale imposable de l'immeuble en fonction des différentes catégories de taxation, et ce, afin de pourvoir principalement aux dépenses en opération courante de la Ville.

La taxe sur le service de la dette s'applique sur l'évaluation totale imposable de l'immeuble. Cette taxe varie en fonction des différents secteurs de la ville, afin de pourvoir aux dépenses annuelles engagées pour le paiement des intérêts et le remboursement en capital des emprunts de la Ville.

La taxe d'eau* est un montant forfaitaire par unité de logement et par unité commerciale desservies par l'aqueduc.

La taxe d'eau pour piscine est un montant forfaitaire pour chaque propriété ayant une piscine. Elle s'applique seulement aux immeubles desservis par l'aqueduc.

Les taxes d'égout et d'assainissement des eaux usées* s'appliquent sur l'évaluation totale imposable de l'immeuble et du terrain pour les propriétés du secteur desservi.

Les taxes d'enlèvement et d'élimination des ordures et l'écocentre* sont des montants forfaitaires par unité de logement et par unité commerciale pour tous les secteurs.

La taxe pour le contrôle des insectes piqueurs* est un montant forfaitaire par unité de logement, par unité commerciale ou par terrain pour tout immeuble inclus dans la zone d'application du produit biologique visant le contrôle des insectes piqueurs.

* Ces taxes sont établies en fonction des frais budgétés pour offrir ce service.

Variation du compte de taxes

Résidence moyenne en territoire urbain sans piscine
d'une valeur de **372 739 \$**

Tarification des services municipaux **↓2 \$**

Foncière de base **↑36 \$**

Dette **↑12 \$**

Aqueduc/Égout **↑10 \$**

*Hausse moyenne représentant 1,98 % d'augmentation.

Augmentation
moyenne

= 56 \$*

Programme triennal d'immobilisations

L'objectif d'un programme triennal d'immobilisations (PTI) est de dresser un portrait des principaux projets à réaliser pour les trois prochaines années, notamment en assurant le maintien des infrastructures. Les projets qui découlent du PTI doivent respecter la capacité de payer des contribuables et répondre aux besoins de ces derniers.

Le programme triennal d'immobilisations pour 2026 à 2028 prévoit des investissements de 84,4 M\$.
Plus de 45 % de ces investissements seront financés par des partenaires externes.



PRINCIPAUX PROJETS POUR 2026



Maintien des infrastructures en milieu urbain: **7 000 000 \$**



Réfection du réseau routier et de trottoirs: **800 000 \$**



Réfection des infrastructures de l'eau potable et usée: **2 260 000 \$**



Travaux bâtiments municipaux, dont la bibliothèque: **6 750 000 \$**



Aménagement des espaces verts et bleus: **1 218 000 \$**



Véhicules et équipements: **1 685 000 \$**



Autres projets
(sentiers multifonctionnels,
panneaux de bienvenue - entrées de ville,
budget participatif, refonte du site Web):
638 500 \$



Autres projets - Génie
(stabilisation dans le secteur Bourbonnière,
réfection des ponceaux, cours d'eau des
Bouleaux, etc.):
2 190 000 \$

Informations importantes

Dates des versements



Les dates des versements demeureront les mêmes que l'an dernier, soit les :

- 15 mars 2026
- 15 juin 2026
- 15 septembre 2026
- 15 novembre 2026

Modes de paiements



PAR LA POSTE

Envoi de chèques postdatés

Veuillez émettre le chèque à l'ordre de :
Ville de Lachute
(envoyer à l'attention du Service des finances)



EN PERSONNE

Comptoir de perception de l'hôtel de ville

- Paiement comptant
- Interac
- Chèque



PAR TÉLÉPHONE OU INTERNET

Services bancaires

Dans la plupart des institutions financières.
N'oubliez pas d'effectuer le paiement quelques jours avant la date d'échéance, en raison du délai de traitement des institutions financières.



EN PERSONNE

Boîte de dépôt 24 h à l'hôtel de ville

Entrée principale

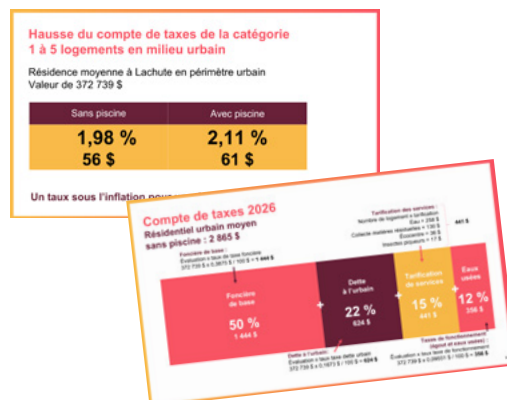
Budget détaillé



Pour en savoir davantage sur le budget 2026, visitez le lachute.ca/budget.



Vous pouvez également revoir en tout temps la webdiffusion de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025, au cours de laquelle le budget a été présenté, en vous rendant sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute au youtube.com/@villelachute.



Hôtel de ville

380, rue Principale, Lachute (Québec) J8H 1Y2
311 ou 450 562-3781